

**MOTION EN FAVEUR D'UNE ACTION CONJOINTE
DES DÉPARTEMENTS
ET DES MÉTROPOLIS SUR UN TERRITOIRE COMMUN**

*Motion présentée par Jean-Luc Gleyze,
Président du Conseil départemental de la Gironde,
pour le Groupe Majoritaire et Gironde Avenir*

A la fois territoires et institutions, les Départements assument depuis plus de deux siècles un rôle essentiel pour renforcer la cohésion nationale et la redistribution équilibrée des richesses dans notre pays.

Confirmé par les lois de décentralisation de 1982 et 1983, le Département est un repère majeur de l'appartenance territoriale. Il est, à ce titre, solidement ancré dans la culture française.

A travers des actions publiques nécessaires à la vie quotidienne de nos concitoyens, les Conseils départementaux entretiennent une relation de confiance et des rapports privilégiés avec l'ensemble de leurs partenaires locaux qui font vivre les territoires : élus urbains et ruraux, entrepreneurs, associations, opérateurs de services, etc.

Les Conseils départementaux ont en charge les solidarités sociales et territoriales. Cela passe par une action sociale équitable au profit des citoyens les plus fragiles, avec un engagement à taille humaine en faveur des enfants et des familles, de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, de l'offre de soins et de services de proximité et une politique d'accompagnement volontariste en faveur de l'insertion. Les départements construisent et entretiennent des infrastructures de déplacements (routes, pistes cyclables, aires de covoiturage, ferrys) en cohérence avec les besoins des territoires. Ils veillent à la pertinence du maillage territorial des collèges en cohérence avec l'évolution de la population. Partenaires privilégiés des acteurs de la sécurité (en particulier le SDIS) et soutien des actions de prévention, ils développent l'attractivité des territoires en investissant dans le réseau numérique Très Haut Débit, le soutien aux projets touristiques, la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel, la promotion du sport et des loisirs.

Les velléités gouvernementales visant à transposer le modèle lyonnais sur les Départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord vont à l'encontre des missions dévolues aux Départements, dont le but est de faire en sorte que le développement des Métropoles rayonne sur les territoires ruraux qui les entourent.

Le dynamisme économique des Métropoles est une chance. Mais il ne faudrait pas pour autant que les Métropoles accaparent les ressources et les investissements, aggravant ainsi une désertification des services publics dans les autres territoires. La capacité des Métropoles à entraîner les territoires qui les

entourent dans une dynamique positive n'est pas automatique et souvent peu visible. C'est pourquoi nous avons plus que jamais besoin du Département pour garantir la solidarité territoriale et la redistribution des richesses vers les territoires périphériques et ruraux.

Ce principe d'équilibre et d'équité entre les territoires est subordonné à la nécessaire réaffirmation du principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités locales conformément à l'article 72 de la Constitution. Il en va de même pour la redéfinition des modalités de péréquation entre les métropoles et les autres territoires.

L'enjeu partagé est toujours d'améliorer la lisibilité et l'efficacité du service rendu au citoyen. Cependant, la coopération entre collectivités ne doit pas être imposée. Elle doit faire l'objet d'une véritable concertation et d'un consensus entre les collectivités locales.

A défaut, elle risque d'entraîner des effets néfastes, à commencer par une hausse inévitable de la fiscalité en vue de compenser les pertes de recettes des Départements sur la partie Métropole, un risque d'iniquité dans le développement territorial entre une Métropole dynamique et des territoires périphériques plus en difficulté, une perte d'identité territoriale qui caractérise l'attachement de nos concitoyens à l'échelon départemental, une distension du lien avec les acteurs locaux, en particulier dans les zones rurales.

Nous ne pouvons que constater d'une part, qu'aucune concertation avec les citoyens n'a été ouverte afin de recueillir leurs avis concernant les différents échelons territoriaux et rappelons d'autre part la légitimité démocratique des conseillers départementaux qui sont élus au suffrage universel direct.

L'exemple de Lyon n'est pas un modèle. Il n'est donc pas reproductible sur nos territoires.

Pour toutes ces raisons, le Département de la Gironde, aux côtés des Départements des Alpes-Maritimes, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord, demande au Gouvernement de ne pas s'engager sur la voie de la duplication de l'exemple lyonnais aux métropoles de Nice, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Lille.